



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

## Nombre de membres :

Conseillers : **29** L'an deux mil vingt-quatre et le trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil  
Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre  
Présents : **20** prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET,  
Excusés : **2** Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt  
Pouvoirs : **7** septembre deux mil vingt-quatre.

## **Présents :**

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Bernadette BONZOM, Madame Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

## **Excusés avec pouvoir :**

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT  
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET  
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM  
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO  
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS  
Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET  
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Magali BARBEAU

## **Absents :**

Monsieur Julien DETREZ  
Monsieur Roger BERNET

**Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

**DCM N°2024-63 : Finances – Demande de subvention d'investissement à divers organismes publics pour l'opération « Réaménagement apaisé et végétalisation de la place Neuve - Renaturation du centre historique »**

**Rapporteur : Antoine BRUNO**

Le rapporteur indique que, dans la cadre de sa politique environnementale, la commune de Saint-Mitre-les-Remparts souhaite réaménager le centre ancien grâce à un projet structurant, à fort enjeu environnemental. L'idée est aussi de proposer des solutions pour lutter contre les îlots de chaleur en centre urbain.

Dans le cadre de cette opération de réaménagement, de végétalisation et de renaturation du centre, la mairie a fait appel à l'Atelier Ladanum paysagistes, associé à l'agence Plò architectes et urbanistes, ainsi qu'au bureau d'études techniques LEI.

Afin de proposer un projet en cohérence avec le territoire et les besoins de ses habitants, des commissions extra-municipales ont été organisées depuis le 22 février 2024.

Quatre temps d'échange ont permis de réunir Monsieur le Maire, des membres du conseil municipal, des habitants invités et l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le périmètre d'intervention ainsi que les aménagements extra et intramuros ont été validés par la commission extramunicipale et ont servi de base à la consultation des entreprises qui va être lancée.

Les dépenses liées à la réalisation de cette opération pouvant faire l'objet de multiples financements, sont estimées à 1 500 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES	TAUX	MONTANT
<b>Financement externe</b>		
Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône « Contrat départemental pour la transition écologique »	40 %	600 000 euros
Région Sud « nos communes d'abord »	13,33 %	200 000 euros
FEDER – Union Européenne	13,33 %	200 000 euros
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	1,67 %	25 000 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence GEMAPI	1,67 %	25 000 euros
<b>TOTAL Financements externes</b>	<b>70 %</b>	<b>1 050 000 euros</b>
<b>Autofinancement</b>		
Commune de Saint Mitre les Remparts	30 %	450 000 euros
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>1 500 000 euros</b>

Accuse de réception en préfecture  
013-211300983-20240930-DEL2024-63-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2024



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 Septembre 2024

Le rapporteur propose donc aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de divers organismes publics pour la réalisation de cette opération, selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

## L'exposé du rapporteur entendu,

**Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération « Réaménagement apaisé et végétalisation de la place Neuve - Renaturation du centre historique »

**Considérant** que la commune a la possibilité d'obtenir des financements publics correspondant à 70 % du montant des travaux décrits précédemment.

**Le Conseil Municipal, à la Majorité, avec 26 voix POUR, et 1 ABSTENTION** (Bernadette BONZOM)

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui prévoit les financements externes suivants :

- Conseil Départemental des Bouches du Rhône de 40 %, pour un montant de 600 000 € ;
- Région Sud de 13,33 %, pour un montant de 200 000 € ;
- FEDER – union Européenne de 13,33 %, pour un montant de 200 000 € ;
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse de 1,67%, pour un montant de 25 000 € ;
- Métropole Aix-Marseille-Provence de 1,67 %, pour un montant de 25 000 € ;

Et un autofinancement de la Commune à hauteur de 30 % pour un montant de 450 000 €.

**DECIDE** de déposer des demandes de subventions auprès des différents partenaires publics évoqués précédemment pour un montant de 1 050 000 € HT représentant 70 % de la dépense HT ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits en section d'investissement sur le budget communal des exercices 2024 et 2025 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.**

La secrétaire de séance,  
Catherine STEKELOROM

Le Maire,  
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture  
013-211300983-20240930-DEL2024-63-DE  
Date de réception préfecture : 09/10/2024